

République Française
Département : DROME
Arrondissement : Nyons
LES PILLES - COMMUNE

REGISTRE DES DELIBERATIONS

11 avril 2026

Le samedi 11 avril 2026 à 10 heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 03 avril 2026, s'est réunie sous la présidence de Philippe LEDÉSERT.

Secrétaire de la séance : Charlotte GOUGEON

Présents : Philippe LEDÉSERT, Christian GLEIZE, Charles VERHEIJEN, Annie SIMOND, Joël DUPOUX, Charlotte GOUGEON, Didier BOUDOU

Représentés : Pascale PADILLA représentée par Philippe LEDÉSERT, Anaïs COSTA représentée par Christian GLEIZE

Absents et excusés : Christine MARIE, Yann BERNARD

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 27 mars 2026
2. Budget principal :
 1. Approbation du CFU (*délibération*)
 2. Affectation des résultats (*délibération*)
 3. Fixation des taux de fiscalité locale (*délibération*)
 4. Vote du budget (*délibération*)
3. Budget annexe (eau et assainissement)
 1. Approbation du CFU (*délibération*)
 2. Affectation des résultats (*délibération*)
 3. Vote du budget (*délibération*)
4. Subvention aux associations (*délibération*)
5. Validation du devis AGRAF pour le presbytère (faisabilité/esquisse) (*délibération*)
6. Désignation des membres de la commission communale des impôts directs (*délibération*)
7. Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (*délibération*)
8. Information sur le droit à formation pour les élus
9. Demande de l'association des Philanthropes au sujet de l'entretien des toilettes de la Grande Rue (*avis*)
10. Discussion sur la création de commissions communales
11. Questions et informations diverses

Délibérations du conseil :

Fixation des Taux de fiscalité Locale (N° DE_026_2026)

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : **17.01** %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **26.56** %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **60.31** %
- Cotisation foncière des entreprises : **23.38** %

CHARGE Monsieur le Maire :

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Délibération : adoptée

Subventions aux associations (N° DE_031_2026)

Le maire et son conseil municipal rappellent qu'ils ne traitent que les dossiers déposés par les associations et s'accordent pour verser une subvention aux associations suivantes :

<u>Associations</u>	Subvention accordée en euros
PSMS	4641
AASHN	586
DECOR	150
TOTAL	5377

Par ailleurs le Maire rappelle que des associations du village bénéficient d'aides en nature, eu égard aux services qu'elles rendent au village et à ses habitants notamment de soutien à la vie sociale et culturelle.

Associations	Aide en nature accordée
Les Philanthropes	Mise à disposition du local des associations (charges incluses)
Club du Cigalou	Mise à disposition de la salle municipale (charges incluses)
Cyrknop	Mise à disposition d'un terrain pour le chapiteau du cirque
Pilles au marché	Mise à disposition des containers buvette (charges incluses)
DEM NEPAL	Mise à disposition de la salle municipale (charges incluses)
Association des parents d'élève	Mise à disposition des containers buvette (charges incluses)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés
-AUTORISE et CHARGE Monsieur le Maire à voter et à verser ces subventions.

Délibération : adoptée

Commission communale des impôts (N° DE_032_2026)

Le Maire indique au Conseil que le Directeur des Services Fiscaux de la Drôme demande au Conseil Municipal de dresser une liste de douze noms pour nommer les commissaires titulaires et une liste de douze autres noms pour nommer les commissaires suppléants.

Parmi ces 24 personnes, le Directeur des Services Fiscaux désignera les membres de cette commission communale des Impôts directs qui sera formée de 6 titulaires et de 6 suppléants outre le Maire de la commune qui assure la Présidence.

Après en avoir discuté, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Propose la liste annexée.

Délibération : adoptée

Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales (N° DE_033_2026)

Conformément à l'article L. 19 du Code Electoral, dans chaque commune, une commission de contrôle statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs, s'assure de la régularité des listes électorales de la commune et peut, à la majorité de ses membres, réformer les décisions du Maire relatives aux listes électorales et procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou dûment inscrit.

Compte tenu de l'installation des nouveaux conseils municipaux, il convient désormais de désigner les membres de cette commission.

Pour rappel, la commission de contrôle se compose de 3 membres dont :

- Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission ;
- Un délégué de l'administration désigné par le préfet ;
- Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à procéder à la désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

-DESIGNE M. Yann BERNARD, conseiller municipal en tant que membre de la commission de contrôle des listes électorales.

Délibération : adoptée

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - Commune des Pilles 2025 (N° DE_025_2026)

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	296 477,06
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	309 429,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	48 924,79
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	345 401,85
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	345 401,85
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	10 732,58
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	334 669,27

B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - Commune des Pilles 2025 (N° DE_024_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	296 477,06	0,00	4 606,50	0,00	301 083,56
Opérations exercice	249 634,43	298 559,22	314 275,50	187 758,42	563 909,93	486 317,64
Total	249 634,43	595 036,28	314 275,50	192 364,92	563 909,93	787 401,20
Résultat de clôture		345 401,85	121 910,58			223 491,27
Restes à réaliser	0,00	0,00	26 643,00	137 821,00	26 643,00	137 821,00
Total cumulé	0,00	345 401,85	148 553,58	137 821,00	26 643,00	361 312,27
Résultat définitif		345 401,85	10 732,58			334 669,27

Le Maire Philippe LEDÉSERT se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Christian GLEIZE, 2ème adjoint vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

**Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - EAU ET ASSAINSST LES PILLES 2025
(N° DE_029_2026)**

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	128 422,29	0,00	36 594,35	0,00	165 016,64
Opérations exercice	88 008,40	82 742,40	40 399,08	70 984,29	128 407,48	153 726,69
Total	88 008,40	211 164,69	40 399,08	107 578,64	128 407,48	318 743,33
Résultat de clôture		123 156,29		67 179,56		190 335,85
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé	0,00	123 156,29	0,00	67 179,56	0,00	190 335,85
Résultat définitif		123 156,29		67 179,56		190 335,85

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	128 422,29
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	101 170,00
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : DEFICIT	5 266,00
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2025	123 156,29
A. EXCEDENT AU 31/12/2025	123 156,29
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	0,00
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	123 156,29
B. DEFICIT AU 31/12/2025	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Délibération : adoptée

Délibération sur le compte unique financier - EAU ET ASSAINSST LES PILLES 2025 (N° DE_028_2026)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux

dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

Philippe LEDESERT se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par Christian GLEIZE, 2ème adjoint vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - EAU ET ASSAINSST LES PILLES 2026 (N° DE _030_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune EAU ET ASSAINSST LES PILLES,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune EAU ET ASSAINSST LES PILLES pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 443 317 euros

En dépenses à la somme de : 443 317 euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	30 940
012	Charges de personnel, frais assimilés	8 000
014	Atténuations de produits	6 000
023	Virement à la section d'investissement	101 397
042	Section à section	51 000
65	Autres charges de gestion courante	3 000
67	Charges spécifiques	1 000
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	2 200
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	203 537

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	123 156,29
042	Section à section	24 000
70	Ventes produits fabriqués, prestations	47 200,71
75	Autres produits de gestion courante	7 400
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	1 780
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	203 537

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
040	Section à section	24 000
21	Immobilisations corporelles	40 000
23	Immobilisations en cours	175 780
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	239 780

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	67 179,56
021	Virement de la section d'exploitation	101 397
040	Section à section	51 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 203,44
13	Subventions d'investissement	17 000
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	239 780

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Délibération sur le budget primitif - Commune des Pilles 2026 (N° DE_027_2026)

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2026 de la Commune des Pilles,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune des Pilles pour l'année 2026 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 1 182 625 euros

En dépenses à la somme de : 1 182 625 euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	66 710
012	Charges de personnel, frais assimilés	67 400
014	Atténuations de produits	14 439
023	Virement à la section d'investissement	308 412
042	Section à section	6 100
65	Autres charges de gestion courante	139 260
66	Charges financières	5 500
67	Charges spécifiques	1 500
68	Dot. aux amortissements et provisions	3 000
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	612 321

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	334 669,27
013	Atténuations de charges	0
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	21 250
73	Impôts et taxes	30 300
731	Fiscalité locale	125 600
74	Dotations et participations	57 201,47
75	Autres produits de gestion courante	42 000
77	Produits spécifiques	100,26

78	Reprise sur amortissements et provisions	1 200
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	612 321

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
001	Solde d'exécution section investissement	121 910,58
16	Emprunts et dettes assimilées	16 000
20	Immobilisations incorporelles	11 000
204	Subventions d'équipement versées	6 500
21	Immobilisations corporelles	154 500
23	Immobilisations en cours	260 393,42
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	570 304

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	308 412
040	Section à section	6 100
10	Dotations, fonds divers et réserves	75 133
13	Subventions d'investissement	180 659
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	570 304

ADOpte A LA MAJORITE

Délibération : adoptée

Philippe LEDÉSERT
Président de séance

